

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 D 00488

Numéro SIREN : 821 721 503

Nom ou dénomination : A.J.LL & CO

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2024 sous le numéro de dépôt 4538

**A.J.LL & CO**  
**Société civile Immobilière au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 876 Avenue de Thiollet**  
**01090 MONTMERLE-SUR-SAONE**  
**821 721 503 RCS BOURG EN BRESSE**

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 2 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le deux mai,  
A 16 heures 30,

Les associés de la société SCI A.J.LL & CO, société civile Immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance.

**Sont présents :**

Madame Odette PERRUSSEL,  
- titulaire de 5 parts sociales en pleine propriété  
- titulaire de 294 parts sociales en usufruit

Madame Laurence ROOS,  
- titulaire de 301 parts sociales en pleine propriété  
- titulaire de 294 parts sociales en nue-propriété

Monsieur Laurent ROOS, titulaire de 300 parts sociales en pleine propriété

Madame Marie-Sophie ROOS, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété

Madame Victoria ROOS, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent ROOS, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'une cogérante,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérante pour une durée illimitée Madame Laurence ROOS, demeurant 876 Avenue de Thiollot 01090 MONTMERLE-SUR-SAONE.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Laurence ROOS déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Odette PERRUSSEL



Laurent ROOS



Marie-Sophie ROOS



Victoria ROOS



Laurence ROOS

« bon pour acceptation du mandat de co-gérante »

bon pour acceptation du mandat de co-gérante

